

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 5 février 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 2, 3 et 4 février 2021**

**2021 DFPE 25 – DFPE / DAC / DDCT** – Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie personnelle - Subventions (196.000 euros) avec trois associations « Parrains Par Mille », « Réseau Môm'Artre » et « Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul » et la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association « Parrains Par Mille » et d'un avenant avec l'association « Réseau Môm'Artre » pour leurs actions de soutien à la parentalité dans les 9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19<sup>e</sup>, 20e arrondissements.

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 2, 3 et 4 février 2021 par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de trois subventions, la signature d'une convention pluriannuelle avec l'association « Parrains par Mille » et d'un avenant à convention pluriannuelle avec l'association « Réseau Môm'Artre » pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne.

Vu l'avis du conseil du 9e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 10e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 13e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 20 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 19 janvier 2021 ;

Vu l'avis du conseil du 20e arrondissement en date du 18 janvier 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE au nom de la 6e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle avec l'association « **Parrains Par Mille** » pour ses actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes. Les textes de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 € est attribuée à l'association « **Parrains Par Mille** » (11e) pour son action de parrainage de proximité dans les 13e, 18e, 19e et 20e arrondissements (47422 - 2021\_04105).

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un 2e avenant à la convention pluriannuelle avec l'association « **Réseau Môm'Artre** » pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements. Les textes de l'avenant et de la convention pluriannuelle sont joints à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention d'un montant de 162.000 € est attribuée à l'association « **Réseau Môm'Artre** » (19e) pour le fonctionnement de ses six antennes parisiennes dans les 12e, 13e, 14e, 18e et 20e arrondissements (19394) selon la répartition suivante :

- Subvention au titre de la Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE-MF)
  - o Projet intitulé « Fonctionnement des 6 antennes parisiennes » : 141.000 € (2021\_03565)
- Subvention au titre de la Direction des Affaires Culturelle (DAC-SDEAPC)
  - o Projet intitulé « Subvention globale - Réseau Môm'Artre - Collectivité parisienne » : 5.000 € (2021\_03566)
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie, de Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT-SPV) : 10.000 € selon la répartition suivante :
  - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Education et soutien à la parentalité au sein du quartier Python Duvernois » : 3.000 € (2021\_01331)
  - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Valorisation du quartier Python Duvernois » : 3.000 € (2021\_01332)
  - o Projet intitulé « Compans Pelleport : embellissement du quartier de Môm'Pelleport » : 4.000 € (2021\_01337)
- Subvention au titre de la Direction de la Démocratie, de Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT-SVA) : 6.000 € selon la répartition suivante :
  - o Projet intitulé « Môm'Ganne : Valorisation du quartier Python-Duvernois » : 1.000 € (2021\_04000)
  - o Projet intitulé « Môm'Pelleport : Embellissement et valorisation du quartier » : 1.000 € (2021\_06729)
  - o Projet intitulé « Môm'Didot : Les rendez-vous artistiques du square » : 2.500 € (2021\_00516)
  - o Projet intitulé « Môm'Tolbiac : "Aux Arts Citoyens" » : 1.500 € (2021\_00518)

Article 5 : Une subvention d'un montant de 14.000 € est attribuée à l'association « **Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul** » (10e) pour son action « soutien éducatif et organisationnel aux familles » dans les 9e, 10e et 18e arrondissements (12365 - 2021\_05285).

Article 6 : Les dépenses correspondantes, sous réserve de la décision de financement seront imputées de la manière suivante :

- sur les crédits de la Direction des Familles et de la Petite Enfance : 20.000 €, 141.000 €, et 14.000 € sur le chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4212, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris ;
- sur les crédits de la Directions des Affaires Culturelles : 5.000 € sur le chapitre fonctionnel 933, rubrique élémentaire 3111, nature 65748 sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris ;
- sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires – Service Politique de la Ville : 10.000 € sur le chapitre fonctionnel 935, rubrique élémentaire 520, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires – Service de la Vie Associative : 6.000 € sur le chapitre fonctionnel 930, rubrique élémentaire 5200, nature 65748 du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**

-